



## Erreur sur état des lieux entrant

Par **Yoyo691**, le **22/01/2013** à **12:39**

Bonjour, je viens sur ce forum pour poser une question concernant l'état des lieux.  
L'an passe ma compagne et moi avons louer un appartement et avons signer un état des lieux vierge alors qu'il y avait des petits défauts au sein de l'habitation.  
Aujourd'hui nous partons de ce logement et le propriétaire ne veux pas nous rendre la caution. Cependant en lisant l'état des lieux signer l'an passer il est noter sur celui ci état des lieux sortant (alors que nous y entrions) et au niveau des signatures bailleur et locataire aurait du faire apparaître la mention certifié exact.  
Es ce que ce document est légalement bon ou pas dans le but de récupérer notre caution.  
Merci d'avance  
Cordialement

Par **HOODIA**, le **23/01/2013** à **08:01**

En supposant que ce dernier n'est pas de valeur,nous rentrons dans la case d'acceptation de non état des lieux ....  
Qui considère que l'appartement est en bon état ,puisque sans réserve.